

N73 – Janvier 2013

Éléments démographiques et financiers disponibles à fin décembre 2012

DONNEES DE POPULATION

Les cotisants du RSI

Au 31 décembre 2012, le RSI compte environ 2,8 millions de cotisants. Leur progression annuelle (+3,4%) reste portée par la dynamique des auto-entrepreneurs (+15,3%), tandis que le nombre de cotisants non auto-entrepreneurs diminue légèrement (-1,1%).

La part des auto-entrepreneurs parmi les cotisants du RSI représente presque un tiers des cotisants fin 2012 contre un peu plus d'un quart un an auparavant. Les opérations de radiations pour

absence de chiffres d'affaires sur une période de deux ans, permettent de mieux estimer le poids de la population auto-entrepreneur en réduisant le nombre de non déclarants.

Hors auto-entrepreneurs et tous groupes professionnels confondus, les affiliations constatées au cours de l'année représentent environ 11% du stock de cotisants à fin décembre soit un peu moins que les radiations sur la même période.

Tableau 1 : les cotisants du RSI au 31 décembre 2012

Données disponible à fin décembre 2012	Artisans		Commerçants		Professions libérales		Ensemble	
	Déc. 2012	Evolution annuelle	Déc. 2012	Evolution annuelle	Déc. 2012	Evolution annuelle	Déc. 2012	Evolution annuelle
Cotisants du RSI	983 067	2,4%	1 105 840	0,4%	671 057	10,2%	2 759 964	3,4%
Cotisants auto-entrepreneurs hors conjoints collaborateurs	321 666	12,5%	258 259	8,2%	259 026	27,4%	838 951	15,3%
Cotisants non auto-entrepreneurs hors conjoints collaborateurs	644 323	-1,9%	817 590	-1,8%	412 031	1,6%	1 873 944	-1,1%
Cotisants conjoints collaborateurs	17 078	-3,3%	29 991	-0,3%			47 069	-1,4%

Données au 31/12/2012. Evolution depuis le 31/12/2011. France entière. Sources : Artisans et commerçants : Portail CREA ; Professions libérales : Population Santé, Observatoire stock. Champ : Cotisants prestataires santé ou non

La population protégée par l'assurance maladie du RSI au 31 décembre 2012

Au 31 décembre 2012, la population protégée par l'assurance maladie du RSI dépasse 4,1 millions de bénéficiaires et progresse au rythme annuel de +2,1%. La hausse de l'ensemble de la population protégée auto-entrepreneur reste élevée (+21,4%)

particulièrement pour leurs ayants droit. Les effectifs pensionnés augmentent faiblement (+0,5%), seules les professions libérales progressent du fait de la démographie au sein de ces professions.

Tableau 2 : population protégée par le RSI au 31 décembre 2012

Données disponible fin Décembre 2012	Artisans		Commerçants		Professions libérales		Ensemble	
	Déc. 2012	Evolution annuelle	Déc. 2012	Evolution annuelle	Déc. 2012	Evolution annuelle	Déc. 2012	Evolution annuelle
Actifs ⁽¹⁾	833 712	1,3%	902 599	-0,4%	490 624	7,7%	2 226 982	1,9%
Pensionnés	275 343	0,3%	307 144	-0,3%	60 997	5,5%	650 734	0,5%
Ayants droit	484 968	3,1%	525 320	1,6%	232 732	8,4%	1 245 110	3,4%
TOTAL ⁽²⁾	1 594 123	1,7%	1 735 247	0,2%	784 670	7,8%	4 126 702	2,1%

Données au 31/12/2012. Evolution depuis le 31/12/2011. France entière. Source : Population Santé, Observatoire stock.

(1) Actifs et Actifs retraités (2) dont Assurés à titre gratuit.

N.B. Ce tableau inclut quelques personnes dont la catégorie socioprofessionnelle n'est pas précisément déterminée. Par contre, il n'inclut pas les bénéficiaires en maintien de droit (radiés). Par ailleurs, de nombreux retraités du RSI sont polypensionnés. S'ils sont couverts par un autre régime d'assurance maladie, ils ne figurent pas non plus dans ce tableau. Il en va de même pour les cotisants polyactifs.

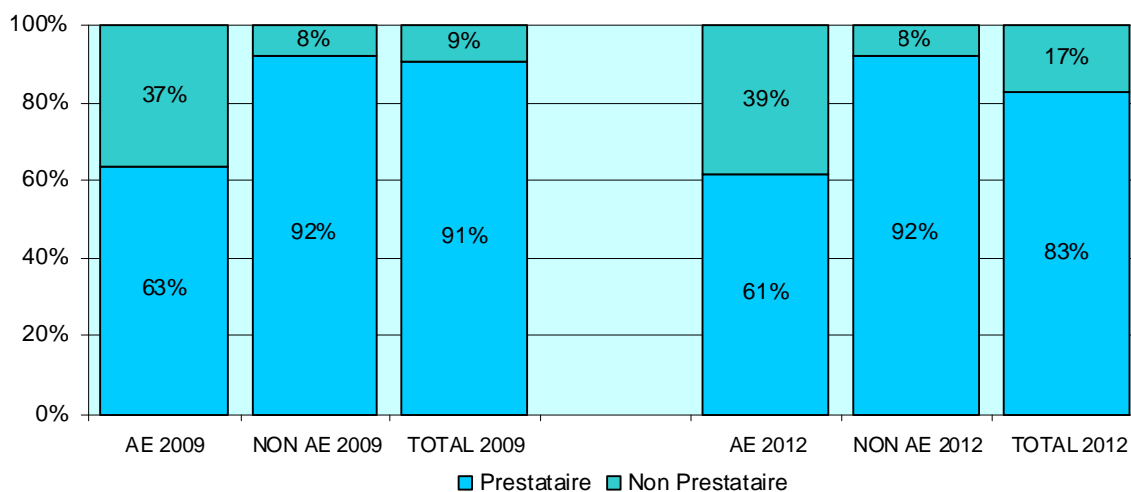
Part des non prestataires parmi les actifs du RSI

Les actifs exerçant une activité d'indépendant à titre secondaire en plus d'une activité principale dans un autre régime sont considérés comme non prestataires santé au RSI. Fin décembre 2012, la part des non prestataires santé parmi les actifs du RSI atteint 17% contre 9% en décembre 2009. Les auto-entrepreneurs sont plus souvent affiliés au RSI au titre d'une activité secondaire

et leurs prestations santé sont donc versées par un autre régime (généralement le régime des salariés). Leur progression entraîne une hausse de la part des non prestataires santé parmi les actifs du RSI.

Hors auto-entrepreneur, la part des non prestataires est stable depuis 2009.

Graphique 1 : Répartition du poids des prestataires santé parmi les actifs du RSI selon leur statut



Données au 31/12/2012. France entière. Source : Population Santé, Observatoire stock.

Les pensions de vieillesse de base et d'invalidité au 31 décembre 2012

Au 31 décembre 2012, on dénombre plus de 2 millions de bénéficiaires de pensions vieillesse du RSI. Plus de 1,5 millions de pensions sont versées au titre des droits directs.

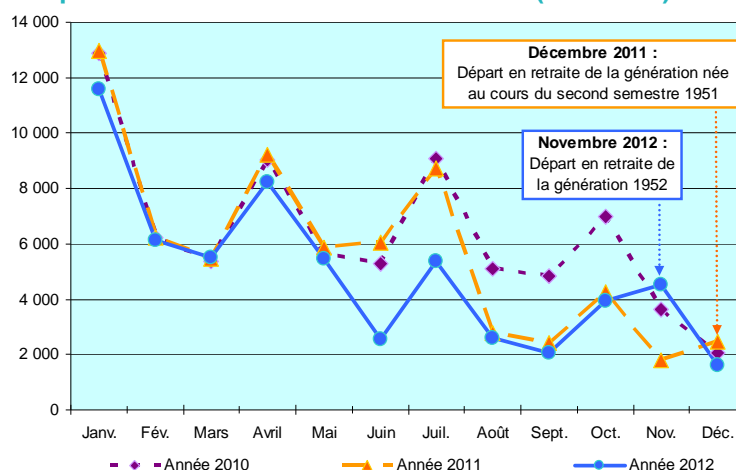
Le décalage progressif de l'âge légal de la retraite de 60 à 62 ans, issu de la réforme des retraites du 9 novembre 2010, ralentit la progression des effectifs de retraités depuis le mois d'août 2011.

Au cours des années 2011 et 2012, les flux de nouveaux retraités de droit direct ont diminué suite au décalage de l'âge légal de la retraite de 60 ans à 60 ans et 4 mois pour les assurés nés entre juillet et décembre 1951 et à 60 ans et 9 mois pour ceux nés entre janvier et décembre 1952. L'augmentation du nombre de pensionnés a ainsi ralenti jusqu'au décembre 2011 (départ en retraite de la génération du second semestre 1951), puis a fléchi de nouveau à partir de février 2012 jusqu'en octobre 2012 en raison du décalage du départ en retraite de la génération 1952. Le mois de novembre 2012 est marqué par l'assouplissement de l'âge de départ à la retraite de la réforme Hollande (Cf. graphique 2).

Le recul de l'âge légal affecte également le nombre de pensions d'invalidité servies par le RSI. En effet, la réforme des retraites touchant de plus en plus d'assurés, ils sont davantage à être en mesure de recevoir une pension d'invalidité et les passages de l'invalidité à la retraite ont été retardés.

Au 31 décembre 2012, plus de 25 500 assurés du RSI perçoivent une pension d'invalidité. Depuis le début de la réforme en juillet 2011, le nombre d'invalides a augmenté de près de 13% (Cf. graphique 2).

Graphique 2 : Nombre de nouveaux bénéficiaires de pensions de retraite de droits directs (hors VFU)



Graphique 3 : Nombre de bénéficiaires de pensions d'invalidité

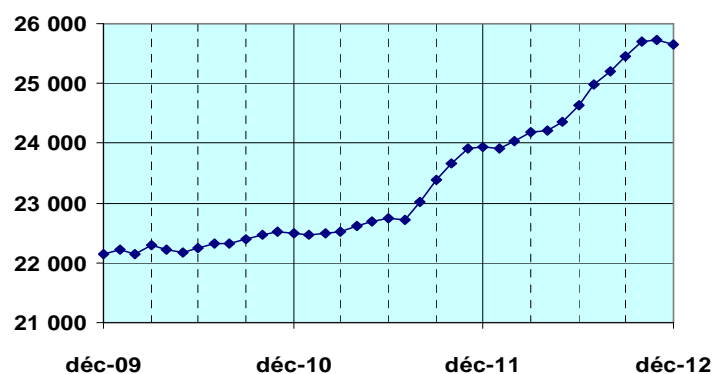


Tableau 3 : les bénéficiaires de pensions de retraite et d'invalidité au 31 décembre 2012

Données disponible fin Décembre 2012	Artisans		Commerçants		Ensemble	
	Déc. 2012	Evolution annuelle	Déc. 2012	Evolution annuelle	Déc. 2012	Evolution annuelle
Bénéficiaires de pensions de retraite	897 227	0,9%	1 129 298	0,6%	2 026 525	0,8%
Dont pensions de droit direct	652 646	0,8%	900 512	0,8%	1 553 158	0,8%
Dont pensions de droit dérivé	262 911	1,2%	294 318	0,2%	557 229	0,7%
Dont pensions de droit dérivé et de droit direct	18 330	3,3%	65 532	0,2%	83 862	0,9%
Bénéficiaires de pensions d'invalidité	14 544	6,0%	11 120	9,0%	25 664	7,2%

Données au 31/12/2012. Evolution depuis le 31/12/2011. France entière. Sources : CREA pour les pensions de retraite et service statistique pour l'invalidité. Ce tableau retrace des effectifs de pensionnés et non plus des pensions. Ces effectifs peuvent différer puisque un retraité peut cumuler une pension de droit direct et une pension de droit dérivé. Le total des bénéficiaires est dénombré de façon à ne pas compter deux fois les pensionnés de droits cumulés.

DONNEES DE PRESTATIONS

Les prestations servies par les régimes d'assurance vieillesse et invalidité

Les prestations servies durant l'année 2012, au titre des droits directs des régimes vieillesse de base et complémentaires sont en hausse de respectivement 3,2% et 3,9% pour les artisans et de 2,7% et 3,3% pour les commerçants.

Ces taux sont en net repli par rapport aux taux de croissance annuels 2011/2010 en raison de la diminution du nombre de retraités suite à la réforme de l'âge légal de départ à la retraite (cf graph. n°2). La revalorisation des pensions du régime de base au 1^{er}

avril 2012 a été de 2,1%, soit un effet en année pleine sur 2012 (2,1%) supérieure à celui de l'année dernière (1,8%).

Par répercussion, les prestations d'invalidité corrigées de la revalorisation enregistrent une accélération. La réforme des retraites a eu pour effet de diminuer les passages de l'invalidité à la retraite, d'augmenter les effectifs d'invalides (cf. graph. n°3) et ainsi les masses de prestations versées au titre de l'invalidité.

Tableau 4 : les prestations servies par les régimes de base en 2011 et durant l'exercice 2012

Millions d'euros	Janv. à Déc. 2011	Evolution 2011/2010	Janv. à Déc. 2012	Evolution 2012/2011
Artisans				
Prestations légales	3 196	3,8%	3 287	2,9%
dont pensions contributives de droit direct	2 578	4,3%	2 661	3,2%
dont pensions contributives de réversion	450	2,4%	461	2,4%
Commerçants				
Prestations légales	3 717	2,7%	3 793	2,1%
dont pensions contributives de droit direct	2 852	3,5%	2 929	2,7%
dont pensions contributives de réversion	589	0,8%	594	0,9%

Tableau 5 : les prestations servies par les régimes complémentaires en 2011 et durant l'exercice 2012

Millions d'euros	Janv. à Déc. 2011	Evolution 2011/2010	Janv. à Déc. 2012	Evolution 2012/2011
Artisans				
Prestations légales	977	5,4%	1 017	4,0%
dont pensions contributives de droit direct	853	5,4%	887	3,9%
dont pensions contributives de réversion	124	5,6%	130	4,8%
Commerçants				
Prestations légales	502	7,9%	522	4,0%
dont pensions contributives de droit direct	410	7,4%	424	3,3%
dont pensions contributives de réversion	92	10,0%	98	7,0%

Tableau 6 : les prestations servies par les régimes invalidité-décès en 2011 et durant l'exercice 2012

Millions d'euros	Janv. à Déc. 2011	Evolution 2011/2010	Janv. à Déc. 2012	Evolution 2012/2011
Artisans				
Prestations légales	143	4,7%	156	9,3%
dont prestations Invalidité	120	5,5%	133	10,5%
Commerçants				
Prestations légales	89	5,0%	96	8,3%
dont prestations Invalidité	81	5,1%	89	9,5%

Sources : RSI / DCF. Données disponible au 31/12/2012 (sur balance non clôturée). France entière. Evolutions PCAP : Période comparée à l'année précédente. Outre les pensions contributives dont le détail est retracé ici, les prestations légales des régimes de base comprennent des allocations et des majorations.

Un rythme de croissance des dépenses de soins de ville toujours soutenu par l'évolution de la population consommante du régime

Le taux de croissance des remboursements de soins de ville corrigé des jours ouvrés conserve une tendance soutenue et s'établit pour 2012 à + 4,2% (+4,9% en 2011).

Cette tendance résulte en partie de la hausse du taux moyen de remboursement (+0,3 point) mais surtout de l'accroissement notable des consommateurs (+5,6%), particulièrement marqué chez les auto-entrepreneurs. Ces derniers contribuent pour plus de la moitié à la croissance des remboursements.

La dynamique d'évolution des honoraires médicaux et dentaires se poursuit

Les **honoraires médicaux et dentaires** progressent toujours à un rythme important (+5,0%).

Cette croissance est toujours soutenue par le dynamisme des **actes techniques** (+5,8%) et notamment un accroissement des actes de chirurgie (+6,2%).

Le fléchissement observé concernant les **consultations** (+4,8 % contre +9,9% fin 2011) résulte d'une diminution du rythme de croissance de leur nombre (+3,3% contre +6,3% en 2011) du fait d'une période épidémique de moindre intensité. Phénomène accentué par un effet prix quasi nul en 2012, contrairement à l'année 2011 qui avaient été marqué par le passage de la C généraliste de 22 € à 23 €.

Enfin, les **actes dentaires** progressent de +4,0%.

Les prescriptions, principal poste de dépenses de soins de ville

Les **prescriptions** constituent environ les deux tiers des soins de ville. Hors IJ et transports, elles augmentent de +3,8%.

Les médicaments

Les remboursements de **médicaments** progressent à un rythme modéré : +2,2% en recul par rapport à l'an dernier (+3,3%). Toutefois ce poste est toujours fortement impacté par les remboursements liés à la rétrocession hospitalière (+20,5%). Hors rétrocession, la progression de ce poste reste très modérée : +0,8%. Cette dernière évolution est à lier principalement aux baisses de prix ainsi qu'à une substitution accrue des génériques.

La **LPP et les produits d'origine humaine** poursuivent leur progression : +5,7%.

Les auxiliaires médicaux

La dynamique de croissance des remboursements de soins, réalisés par les **auxiliaires médicaux**, se poursuit sous l'effet des revalorisations intervenues en mai et juillet 2012 : +8,0% (+6,1% pour les infirmières, +10,8% pour les masseurs-kinésithérapeutes).

Les indemnités journalières

La croissance des **indemnités journalières** : +3,2 % (contre +1,9 % en 2011), doit être relativisée dans la mesure où la hausse du volume des jours indemnisés s'inscrit dans la tendance observée l'an dernier (+3,2% contre +3,4% en 2011). En effet, les montants de l'année 2011 avaient été impactés par la baisse du montant moyen indemnisé (-1,4 point) occasionnée par la modification de son calcul survenue en décembre 2010.

Les autres dépenses de soins de ville

Les dépenses de **transports**, progressent de +4,1 % en lien avec les revalorisations tarifaires survenues depuis le début de l'année. Cette croissance est malgré tout contenue par un recours plus limité aux véhicules sanitaires (+0,4%) au profit des taxis (+10,5%).

Les dépenses de **biologie**, enregistrent un recul par rapport au mois de novembre : +1,9% (+2,3%).

La tendance des établissements

Les versements estimés au titre des **dépenses des établissements publics**, progressent de +3,2%.

Les versements estimés au titre des dépenses des **établissements du secteur médico-social**, augmentent de +6,1% (dont +4,6% pour le secteur Personnes Agées et +10,2% pour le secteur Personnes Handicapées).

Les dépenses relatives aux **établissements privés** progressent de +5,9%. Au sein de ces dépenses, le poste correspondant à l'Objectif d'évolution Médecine Chirurgie Obstétrique (ODMCO) évolue de +5,2%, avec notamment une forte évolution des remboursements de séjours chirurgicaux (+7,8%) mais également du dynamisme de l'hospitalisation à domicile (+7,4%).

Enfin, les dépenses relatives aux **soins de suite et de réadaptation** progressent fortement de +8,7%, et celles de **psychiatrie** s'accroissent également (+11,9%).

Tableau 7 : les remboursements effectués à fin décembre 2012

RSI - France entière - Tous risques En millions d'euros	Données brutes Janvier - Décembre 2012	Taux de croissance à fin décembre 2012		Taux de croissance à fin décembre 2011	
		PCAP	PCAP-CJO (1)	PCAP	PCAP-CJO (1)
Soins de Ville	3 441,3	4,4%	4,2%	4,9%	4,9%
Honoraires médicaux et dentaires	1 046,2	5,2%	5,0%	7,2%	7,2%
dont Consultations	317,0	5,0%	4,8%	9,9%	9,9%
C Omnipraticiens	210,2	4,0%	3,8%	9,2%	9,2%
C Spécialistes	88,0	6,7%	6,5%	5,0%	5,0%
Visites	31,4	-2,7%	-2,9%	0,4%	0,4%
Actes Techniques	439,9	6,0%	5,8%	8,2%	8,2%
Actes dentaires	177,5	4,2%	4,0%	6,6%	6,6%
Prescriptions	1 998,5	4,0%	3,8%	4,0%	4,0%
dont Médicaments	1 145,3	2,4%	2,2%	3,3%	3,3%
L.P.P. et Produits d'origine humaine	246,4	5,9%	5,7%	5,3%	5,3%
Auxiliaires médicaux	430,2	8,2%	8,0%	4,5%	4,5%
Actes infirmiers	201,9	6,3%	6,1%	4,8%	4,8%
Actes masseurs-kiné	142,4	11,0%	10,8%	3,4%	3,4%
Biologie	176,6	2,1%	1,9%	5,4%	5,4%
Autres prestations (2)	174,7	4,6%	4,4%	5,2%	5,2%
dont Frais de transport des malades	159,8	4,3%	4,1%	4,7%	4,7%
Indemnités journalières	221,8	3,2%	3,2%	1,9%	1,9%
Etablissements de santé (3)	3 777,2	4,2%	4,1%	3,7%	3,7%
Etablissements sanitaires publics	2 489,6	3,2%	3,2%	3,6%	3,6%
Etablissements sanitaires privés	711,5	6,1%	5,9%	3,0%	3,0%
Etablissements sanitaires médico-sociaux	576,1	6,1%	6,1%	5,1%	5,1%
Total sur champ ONDAM	7 218,4	4,3%	4,1%	4,3%	4,3%

(1) Corrigé des jours ouvrés (2) dont transports et cures (3) Prise en compte des dotations effectives pour l'année 2011

Source : RSI / SARDE / Etat 601 + données brutes comptables du RSI relatives aux forfaits/dotations globales transmises par la CNAMTS.

Tableau 8 : les dépenses de soins de ville à fin octobre 2012

RSI - France entière - Tous risques	Taux moyen de remboursement Janv.12 – Déc.12 (1)	Taux de croissance ACM-CJO Année 2012		Taux de croissance ACM-CJO Année 2011	
		Montant remboursable	Montant remboursé	Montant remboursable	Montant remboursé
Soins de Ville (hors IJ)	78,4%	3,8%	4,2%	5,4%	5,1%
dont Honoraires médicaux et dentaires	78,0%	4,7%	5,0%	7,5%	7,2%
Prescriptions	77,6%	3,3%	3,8%	4,4%	4,0%
Autres prestations (2)	91,2%	4,6%	4,4%	5,4%	5,2%

(1) Montant remboursé / Montant remboursable

(2) dont transports et cures

Source : RSI / SARDE / Etat 601.

L'ÉVOLUTION DU RECOUVREMENT

Les cotisations des artisans et des commerçants

Le suivi du recouvrement s'effectue par l'analyse des restes à recouvrer. Il s'agit des cotisations appelées et non encore payées, que le régime n'a pas renoncé à recouvrer (ce qui se traduit sinon par une admission en non valeur). Les restes à recouvrer constituent un stock de créances détenues par le régime sur ses assurés cotisants. Ce stock augmente au fil des ans (+ 1,1% entre 2011 et 2012), notamment avec la progression du nombre de cotisants.

L'année 2012 se caractérise par une amélioration du recouvrement comparativement à 2011. Le principal indicateur est le taux de restes à recouvrer (TRAR) qui calcule la part des montants restants à recouvrer sur les montants de cotisations émises et exigibles pendant l'exercice. Plus il est faible, plus le recouvrement est efficace.

Hors taxations d'office⁽¹⁾ (TO), le taux de restes à recouvrer 2012 observé fin décembre s'améliore de 0,9 point par rapport à l'an dernier (12,7% contre 13,6%). Cette amélioration concerne les cotisants mensuels (-0,2 point) mais surtout les trimestriels (-3,7 points), **les encaissements progressant plus rapidement que les émissions de cotisations.**

En 2012, la part des cotisants trimestriels dans le total des cotisations dues hors TO (41%) continue de progresser au dépend des mensuels (3 points de plus que l'an dernier). Cependant ce transfert n'a pas dégradé les résultats globaux à fin décembre : les émissions des trimestriels ont progressé de +11,9% alors que les encaissements se sont accrus de +17,7%.

Y compris TO, le taux de restes à recouvrer est de 22,4% et plus précisément, il est de 40,6% pour les trimestriels et de 6,2% pour les mensuels. Les TO majorent de près de 10 points le taux global des restes à recouvrer car 97% de ces taxations d'office ne sont pas recouvrées. Elles concernent principalement les cotisants trimestriels (90% des cotisations en taxations d'office), ce qui explique l'écart important entre le taux de restes à recouvrer des cotisants mensuels et des trimestriels.

La reprise des régularisations sur comptes radiés⁽²⁾ depuis le 30 avril 2012 a également pesé sur le recouvrement. Ces régularisations étant majoritairement des TO (dans l'attente du renvoi de leur revenu), elles augmentent les restes à recouvrer et impactent négativement le taux de RAR. A fin décembre, ces appels représentent encore 16% des restes à recouvrer en TO.

Du fait de l'amélioration globale du recouvrement, le taux RAR 2012, y compris TO, est lui aussi plus bas que celui de l'an dernier (-0,5 point). Plus précisément cette baisse est de -0,6 point pour les cotisants mensuels et de -3,1 points pour les trimestriels.

Tableau 9 : Taux de restes à recouvrer selon qu'ils excluent ou pas les taxations d'office et selon la périodicité d'échéance, au 31/12/2012

Taux de restes à recouvrer	Y.C. TO		HORS TO	
	31-dec-11	31-dec-12	31-dec-11	31-dec-12
Mensuels	6,8%	6,2%	4,8%	4,5%
Trimestriels	43,7%	40,6%	28,0%	24,2%
TOTAL	22,9%	22,4%	13,6%	12,7%

Source : ACOSS. Champ ISU - Hors accessoires (majorations et pénalités de retard) - hors procédures collectives. Données au 31/12/2012. Pour les cotisations recouvrées par les URSSAF, les restes à recouvrer sont appréciés en fonction des seules cotisations exigibles à cette date de l'année.

(1) : Pour les assurés qui n'ont pas déclaré leurs revenus réels, la régularisation des cotisations est calculée sur une base forfaitaire majorée (taxation d'office).

(2) : Suite à la radiation d'un compte, le cotisant dispose d'un délai de 90 jours pour fournir ses revenus. Passé ce délai, le montant de la régularisation suite à radiation est calculé. Si le cotisant a fourni un revenu, un débit réel est calculé ; dans le cas contraire, une TO est appliquée.

Les cotisations des professions libérales

A fin décembre 2012, hors auto-entrepreneurs, le taux de restes à recouvrer de l'ensemble des cotisations annuelles des professions libérales s'élève à 4,6% et est légèrement meilleur (-0,2 point) que celui qui prévalait un an avant. Plus précisément, le taux de restes à recouvrer a baissé respectivement de -1,1 point pour les professions libérales implantées en Ile-de-France mais il est équivalent (+0,1 point) pour la province.

L'amélioration du taux de recouvrement s'explique par un meilleur encaissement des cotisations bien que les émissions aient augmenté de +4,7%.

Tableau 10 : Situation du recouvrement sur la branche maladie des professions libérales au 31/12/2012

Montants en millions d'euros	31-déc-11			31-déc-12		
	Emissions annuelles	Encaissements	Taux de restes à recouvrer	Emissions annuelles	Encaissements	Taux de restes à recouvrer
PL Ile de France	340	319	6,4%	352	333	5,3%
PL Province	716	687	4,1%	754	722	4,2%
TOTAL	1 056	1 005	4,8%	1 106	1 055	4,6%

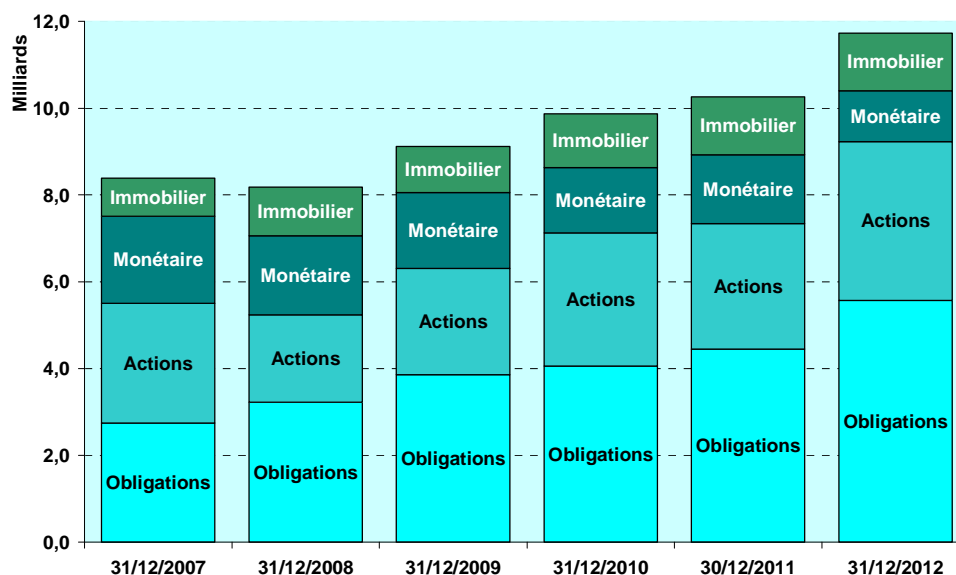
Source : RSI/DCF/Comptabilité - champ : ensemble des professionnels libéraux actifs, hors DOM. N.B. Le taux de recouvrement calculé ici porte sur les cotisations émises pour l'ensemble de l'année, alors que, pour les cotisations recouvrées par les URSSAF, les restes à recouvrer sont appréciés en fonction des seules cotisations exigibles à cette date de l'année.

LES ACTIFS DES REGIMES

Suite à la fusion des régimes complémentaires vieillesse des artisans et des commerçants, le montant total des réserves s'élève au 31 décembre 2012 à 11.729 M€. Ce montant correspond à l'ensemble des actifs (fonds de roulement inclus) et tient compte des dernières expertises en valeur vénale du patrimoine immobilier.

A la même date, les actifs des régimes invalidité et décès s'élèvent respectivement à 524 M€ pour les commerçants et à 584 M€ pour les artisans. Le total des actifs de ces cinq régimes représente donc à cette date plus de 12,8 milliards.

Graphique 4 : évolution des actifs du régime complémentaire des indépendants (RCI)



Source : RSI / DEEP / Gestion financière des actifs du RSI

Directeur de la publication : Stéphane Seiller – Coordination éditoriale : Direction des études, des équilibres et des placements / Département des statistiques, de l'analyse des risques, du décisionnel et des équilibres – Rédacteur : Fabien Deschamps (fabien.deschamps@rsi.fr)
Contact : Valérie Perrin (valerie.perrin@rsi.fr).

Caisse nationale RSI – 260-264 avenue du Président Wilson – 93457 La Plaine Saint-Denis Cedex - www.rsi.fr

Cette publication, dont la numérotation est chronologique, comprend trois séries : les bilans annuels (bleus), les tableaux de bord financiers (verts) et les zooms (orange). Ces trois séries sont disponibles sur notre site Internet : www.rsi.fr dans la rubrique : Espace téléchargement / Etudes / Etudes statistiques, financières et actuarielles